


# Un protocole pour gérer l'habitat dans l'intercom

Modifié le 03/02/2018 à 00:01 | Publié le 26/01/2018 à 02:45

 Écouter



[Lire le journal numérique](#)

**Le protocole « Habiter mieux » est lancé, pour l'année, dans la communauté de communes du Pré-Bocage Intercom. Il vise à favoriser les rénovations dans les logements habités.**

L'Inhari, anciennement groupe Interrégionale Habitat-D, est une association qui accompagne les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement.

En présence d'élus et d'un représentant, l'association a lancé le protocole « Habiter mieux ».

Aide aux propriétaires, lutte contre la vacance

Cette opération 2018 vise prioritairement l'amélioration du parc privé occupé par les propriétaires occupants, notamment pour des travaux de rénovation thermique, d'adaptation aux personnes en situation de handicap et/ou au vieillissement, de lutte contre l'habitat indigne.

Les aides pour les propriétaires occupants sont soumises à conditions de ressources. Le protocole peut également intervenir auprès des propriétaires bailleurs pour favoriser l'amélioration des logements locatifs, lutter contre la vacance et favoriser le conventionnement des loyers. Les aides pour les propriétaires bailleurs sont soumises à conditions de location.

Les propriétaires peuvent bénéficier d'une assistance administrative, technique et financière neutre et adaptée, apportée par INHARI, opérateur mandaté par la communauté de communes, qui reçoit la clientèle : Les Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Odon, 31, rue de Vire), le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, de 10 h à 12 h au Point Info 14 « Maison des services publics intercommunale » ; à Caumont-sur-Aure (Caumont-l'Éventé, rue de la Mairie), le 3<sup>e</sup> vendredi du mois, de 10 h-12 h au Point Info 14 ; à Villers-Bocage (18, rue Émile-Samson), le 2<sup>e</sup> mardi du mois, de 14 h à 16 h au Point Info 14 (sur rendez-vous).

INHARI informe sur les aides mobilisables, établit le plan de financement prévisionnel et monte le dossier de demande de subvention, en assure le suivi jusqu'au versement des aides.

Si vous êtes éligible au dispositif mis en place, Inhari vous accompagnera pour définir les travaux à réaliser, visitera votre logement et vous informera sur toutes les aides financières mobilisables et prêts envisageables.

Il est rappelé que chaque cas est particulier et que les aides sont attribuées sous certaines conditions. Quel que soit le projet, il est nécessaire de s'informer avant de commencer les travaux.

**Renseignements.** Tél : 02 31 28 59 87, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h.